

PAR SDÉ

Laval, le 12 février 2024

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: HQT - Demande d'autorisation du budget des investissements 2024 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars
Réplique de l'AHQ-ARQ aux commentaires sur les demandes d'intervention

Dossier : R-4247-2023
N/D: 4503-94

Chère consœur,

Par la présente, l'AHQ-ARQ répond à l'invitation de la Régie de l'Énergie (la « Régie »), dans l'avis aux personnes intéressées du 18 janvier 2024¹, de répliquer aux commentaires d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), ceux-ci ayant été déposés le 8 février 2024².

En réponse aux commentaires du Transporteur, l'AHQ-ARQ souhaite réitérer ce qu'elle indiquait l'an dernier dans le cadre de Demande d'autorisation du budget des investissements 2024 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars³, soit qu'elle se conformera aux encadrements fixés par la Régie au cours des dernières années et, en particulier, à ceux cités par le Transporteur⁴.

L'AHQ-ARQ tient à souligner que, dans le présent dossier, elle présente un budget de participation similaire aux frais qui lui ont été octroyés dans le dossier R-4217-2022⁵ auquel le Transporteur réfère la Régie pour « encadrer » les sujets proposés par l'intervenante.

¹ A-0003.

² B-0007.

³ R-4217-2022, C-AHQ-ARQ-0005,

⁴ B-0007, pages 3 et 4.

⁵ R-4217-2022, A-0009, paragraphe 19.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
Montréal QC H3C 0B4

Laval

600, rue Lucien-Paiement
bureau 1040
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Il y a lieu de rappeler que, dans ce dossier, l'AHQ-ARQ s'est vue octroyer 100% des frais réclamés, signe qu'elle a su respecter les balises de la Régie et que le budget maintenant proposé tient compte de cet encadrement.

L'AHQ-ARQ, en conclusion de cette réplique, invite la Régie à retenir l'ensemble de sa demande d'intervention telle que déposée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

862658